

AADSP NOVAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 5-7 rue du Petit Albi, 95800 CERGY
800 792 178 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 15 décembre,
A 12 heures,

La Société MEZI LINE PATRIMOINE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 268 788 euros, dont le siège social est situé au 8 VILLA POIRIER, 75015 PARIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 895 350 171, représentée par Monsieur Hadi HMAMED en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 400 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société AADSP NOVAL,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Zouheir KHOUBANI, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de constater la réalisation de la transmission universelle de patrimoine dont la société ZK, ancienne associée unique, a fait l'objet.

À la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société ZK, en date du 03 novembre 2025 et effective au 1er janvier 2025, la société MEZI-LINE PATRIMOINE, en tant que société absorbante, est devenue l'associée unique de la société AADSP NOVAL.

H. H. ZK

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier corrélativement les article 7 et 8 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

"Article 7 – APPORTS

APPORTS EN NUMERAIRE

L'associé unique apporte à la société la somme de 4000 euros, soit quatre mille euros.

La totalité de ces apports en numéraire, soit la somme de 4000 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de Banque Populaire Rives de Paris Agence de Cergy Le Haut.

Elle sera retirée par la gérance sur présentation du certificat du greffe du tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Total des apports de 4000 euros formant la totalité du capital social de 4000 euros.

La société MEZI-LINE PATRIMOINE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 268 788 euros, dont le siège social est situé au 8 villa poirier, 75015 PARIS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 895 350 171, devenue associée par suite de la transmission universelle de patrimoine de la société ZK intervenue le 03 novembre 2025, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 1844-5 du Code civil. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

"Article 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : 4000 euros.

Il est divisé en 40 parts de 100 euros chacune, libérées chacune par l'associé unique.

Elles sont attribuées en totalité à la société MEZI-LINE PATRIMOINE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 895 350 171, associée unique ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Zouheir KHOUBANI de ses fonctions de gérant notifiée ce-jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour

Monsieur Hadi HMAMED
qui accepte, pour une durée illimitée

H.M. ZK

Monsieur Hadi HMAMED exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Hadi HMAMED déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Hadi HMAMED ne percevra aucune rémunération, sauf disposition contraire ou décision prise en Assemblée Générale mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

Pour la société
MEZ-LINE PATRIMOINE

Monsieur Zouheir KHOUBANI
Gérant démissionnaire

*certifié
conforme*



Monsieur Hadi HMAMED
Gérant nommé

certifié conforme

